



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA QUALITÉ ÉDUCATIVE

POUR UNE AMBITION ÉDUCATIVE PARTAGÉE



# ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

## GUIDE D'AUTODIAGNOSTIC

# **ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

---

## ***GUIDE D'AUTODIAGNOSTIC***

---

**Conception & Mise en page :**

Service communication  
Caf Touraine

**Photos :**

iStock

Juin 2026



**P.4****DAQE 37****P.6****La démarche d'autodiagnostic****P.8****Projet éducatif****P.11****Conception des espaces et modalités  
de circulation****P.17****L'encadrement et la posture éducative****P.19****La prise en compte des différents publics****P.21****Gestion durable des ressources****P.24****Sites ressources****P.5****Un autodiagnostic, pourquoi ?****P.7****Référentiel****P.10****Rapport au temps****P.14****Projet pédagogique****P.18****Relations et communication avec les  
familles et les partenaires****P.20****La distribution des décisions, la  
participation des mineurs****P.22****Procédure de demande  
d'accompagnement**



Mis en place depuis 1996, sous l'impulsion de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (aujourd'hui SDJES Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Indre-et-Loire) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF Touraine), ce dispositif (nommé alors « Charte qualité ») se fixait à l'origine pour objectif l'amélioration de l'accueil des enfants, des pré-adolescents et des adolescents dans les entités éducatives que constituent les accueils collectifs de mineurs. Au fil des années, le dispositif a évolué pour répondre également aux nouveaux besoins tant des organisateurs d'ACM que des collectivités amenées à formaliser leur politique éducative lors de la réforme des rythmes scolaires.

L'objectif opérationnel de ce dispositif reste de construire avec les organisateurs, quels qu'ils soient (associations, collectivités locales) un véritable projet s'appuyant sur une démarche cohérente et globale sur le plan éducatif.

Le DAQE 37 est co-piloté, animé et financé par le SDJES et la CAF, et mis en œuvre avec des fédérations d'éducation populaire, reconnues pour leurs compétences dans le champ de l'éducation et de la jeunesse : actuellement Ligue de l'Enseignement (Fol 37), et Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (Cemea), qui interviennent sans frais et sans obligation d'affiliation pendant la durée de l'accompagnement. ●

## Il peut intervenir à différents niveaux :



**À L'ÉCHELON TERRITORIAL :** en accompagnant les collectivités dans la mise en œuvre d'une politique publique en faveur des enfants, des jeunes et des familles. Cet accompagnement peut porter sur :

- l'élaboration, le renouvellement ou l'évaluation d'un projet éducatif de territoire ;
- la déclinaison, l'impulsion ou l'évaluation d'une dynamique éducative sur un territoire donné ;
- la mise en place d'instances de projet partagées avec les acteurs locaux ;
- la définition d'une gouvernance adaptée ;
- la transformation d'une garderie en accueil périscolaire déclaré ;
- la mise en œuvre d'une démarche éducative partagée au service de l'enfance et / ou de la jeunesse ;
- la stratégie de mobilisation des acteurs et d'acculturation des élus ;
- l'appui méthodologique pour tout projet dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse ;
- la transformation de votre territoire pour en faire un espace d'échanges, de réflexions et de projets avec les acteurs éducatifs (cohérence éducative, innovation pédagogique, rythmes éducatifs, participation des enfants dans les instances, place des parents dans les structures, éveil des enfants, enfants citoyens, accompagnement vers l'autonomie).



**À L'ÉCHELON DES STRUCTURES :** en apportant une expertise sur le fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs en fonction des besoins, via l'analyse, l'auto-évaluation et l'amélioration de tous les aspects du fonctionnement d'un accueil collectif de mineurs. Cet accompagnement prend en compte tous les aspects des accueils collectifs de mineurs, à savoir la qualification de l'encadrement, les intervenants extérieurs, les locaux, les matériels éducatifs, la gestion et les caractéristiques du public accueilli. Cet accompagnement peut porter sur :

- la réécriture du projet éducatif, du projet pédagogique, cohérence entre les différents niveaux de projet ;
- l'analyse et l'amélioration de la gouvernance de l'ACM ;
- la participation des enfants et des jeunes ;
- l'aménagement des locaux ;
- la dimension éducative de l'encadrement (posture, choix éducatifs partagés...) ;
- l'appropriation du projet pédagogique par l'équipe ;
- l'animation d'équipe ;
- le rôle et les fonctions de chacun ;
- l'accueil des tout-petits et des enfants en situation de handicap ;
- la conception du temps de restauration comme temps éducatif ;
- l'amélioration de la communication et de la relation avec les familles et les partenaires ;
- la diversification de la palette de projets ;
- la montée en compétences de l'équipe d'animation ;
- l'identification des besoins et attentes des équipes.

## > L'INTERVENTION PEUT AVOIR LIEU À L'OCCASION :

- de la création d'un type d'accueil sur un territoire donné (quartier, ville ou zone géographique plus importante) ;
- de l'extension ou de la multiplication de temps d'accueil au sein d'une structure existante ou d'un territoire ;
- de la nécessité d'adapter les propositions d'accueil existantes aux réalités locales ;
- de la volonté d'améliorer l'apport éducatif des temps d'accueil existants ;
- suite à la visite des services du SDJES ou de la CAF Touraine mettant en évidence des dysfonctionnements.

Le DAQE 37 est un dispositif souple et gratuit pour les bénéficiaires. Il s'adapte à vos besoins et à vos contraintes. Les modalités d'accompagnement sont multiples : des outils d'animation, d'aide à la prise de décision et d'évaluation, des ressources pédagogiques innovantes, des formations / actions.

Les territoires ou structures qui souhaitent s'engager dans cette démarche peuvent solliciter gratuitement un accompagnement sur mesure (voir p.22).

## Un autodiagnostic, pourquoi ?

**Le présent document a pour objet d'aider les collectivités souhaitant élaborer ou réinterroger leur politique éducative locale, à :**

- se positionner sur leurs pratiques actuelles, en faisant apparaître les points forts et les points faibles de leur projet d'accueil et du fonctionnement de l'ACM ;
- définir des axes d'amélioration à envisager sous une forme opérationnelle et pragmatique.

Intégrant un référentiel de bonnes pratiques, il peut en outre constituer un document d'appui particulièrement utile au moment de la rédaction des projets éducatifs et pédagogiques des accueils, mais aussi au moment de leur renouvellement et de leur évaluation.

Ce document concerne tous les accueils déclarés ou en projet d'habilitation, quel que soit le public accueilli (moins de 6 ans, plus de 6 ans, pré-ados et ados) et quelle que soit la période d'ouverture (périscolaire, mercredis, vacances.)

Il doit permettre aux responsables de structures et aux équipes éducatives d'engager de manière autonome une réflexion sur les différents aspects du fonctionnement des accueils, qui représentent la réalisation concrète de leurs principes éducatifs.

Ce document ne se substitue pas aux instructions et recommandations régionales des services jeunesse et sports (consultables sur le site <https://acm-cvl.fr/>). Il n'a pas valeur réglementaire mais se veut une incitation à faire mieux en étant un guide dans l'élaboration et la mise en œuvre de la démarche de projet au sein des ACM. Il favorise la mise en œuvre de réflexions conduisant à l'amélioration du fonctionnement de la structure d'accueil dans toutes ses dimensions.

## Il doit permettre d'engager de manière autonome une réflexion sur les différents aspects du fonctionnement des accueils

La finalité n'est donc pas d'obtenir une quelconque reconnaissance institutionnelle (Label, Certification...) mais bien de s'inscrire dans une démarche volontaire d'amélioration continue de la prise en charge éducative des enfants et des jeunes sur un territoire donné.

Suite à votre démarche d'auto-évaluation, vous pouvez vous rapprocher du SDJES ou de la CAF pour solliciter un accompagnement. Lors de votre demande, vous préciserez le ou les points sur lesquels vous souhaitez travailler et vos attentes vis-à-vis de l'accompagnement.

Vous trouverez [page 22](#), les modalités du dispositif et [page 23](#), un modèle de courrier de demande d'accompagnement. ●



# La démarche d'autodiagnostic



## DÉFINITION DE L'AUTODIAGNOSTIC

L'autodiagnostic est un examen interne, collectif et complet de l'ensemble des activités liées au fonctionnement d'un accueil collectif de mineurs.

La grille proposée permet de faire un état des lieux partagé, de se situer par rapport au contenu du référentiel et d'évaluer le chemin parcouru et à parcourir en identifiant le niveau de qualité atteint et à atteindre.

Cet autodiagnostic doit permettre d'observer la réalité des pratiques et d'identifier, en fonction des écarts constatés avec les critères de bonnes pratiques, un plan d'actions pour apporter si besoin des améliorations dans le fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs.

Pour chacun de ces points, tous les critères devront être évalués.

- sur chaque grille, l'échelle de réalisation définie par les intitulés « oui » ou « non » ou « en cours » a pour but d'identifier une position actuelle et de permettre une progression au fur et à mesure des autodiagnosics.
- la dernière colonne « commentaire et actions à mener » permet d'envisager les éventuelles réserves émises par le groupe lors de l'évaluation du critère et de noter les actions à entreprendre en vue de l'améliorer.



## MÉTHODOLOGIE DE L'AUTODIAGNOSTIC

### Préparation :

L'autodiagnostic se réalise au sein d'un groupe de travail associant différentes compétences (élu local ou associatif, coordinateur, directeur, animateur, parent) avec un référent désigné.

### Réalisation :

Lors de la conduite du diagnostic, les membres du groupe doivent veiller à ne pas porter de jugement. Ils s'attachent à apprécier les critères en toute impartialité et objectivité. Une vision collective et consensuelle des améliorations à apporter doit être recherchée.

La perception du niveau de prestation de service de l'accueil collectif de mineurs est analysée en croisant les différentes visions des membres du groupe.



## MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS D'AMÉLIORATION

Cette étape consiste à dresser, à partir du diagnostic, un bilan sur les points forts et les points à améliorer de l'accueil collectif de mineurs.

Au vu des points faibles, il s'agit d'identifier les axes à mettre au travail et à partager avec tous les acteurs concernés lors d'une réunion de lancement de démarche ou de bilan, pour progresser vers l'atteinte des cibles contenues dans le référentiel.

Il est recommandé, lors d'une réunion de clôture, de présenter les résultats de l'autodiagnostic et du bilan aux acteurs de l'accueil collectif de mineurs qui a participé aux échanges. Cette étape est importante pour l'adoption collective du plan d'actions et son suivi dans le temps.

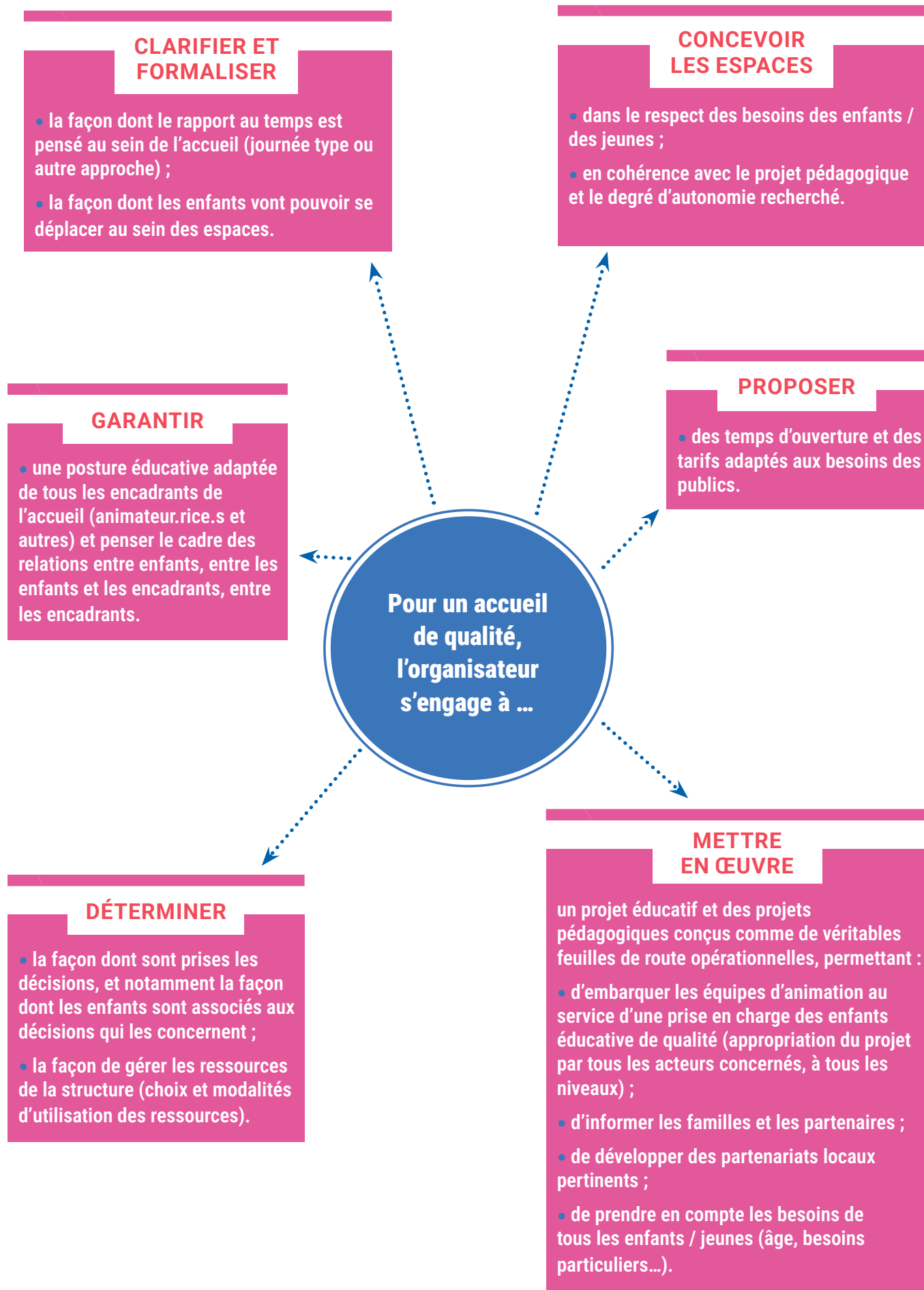
Ce programme d'actions prioritaires pourra être analysé dans le cadre de futurs autodiagnosics destinés à mesurer l'impact des actions d'amélioration entreprises. Les résultats permettront d'identifier de nouvelles priorités d'actions (recherche d'une dynamique d'amélioration continue). ●



## PRÉSENTATION DU SUPPORT

La grille d'autodiagnostic aborde diverses dimensions clés du fonctionnement d'un accueil collectif de mineurs :

- Le projet éducatif RP
- Le rapport au temps et la conception des espaces RP
- Le projet pédagogique RP
- La configuration des relations et la posture éducative KL
- La prise en compte des différents publics KL
- La distribution des décisions RP
- La gestion des ressources KL



Le projet éducatif de l'organisateur est une pièce centrale de l'accueil collectif de mineurs. Lorsque la structure organisatrice connaît des changements (suite par exemple à des élections municipales pour une collectivité ou un changement de représentants pour une association), le projet éducatif doit être mis à jour ou un nouveau projet éducatif doit être établi. C'est une feuille de route pour le directeur et l'équipe d'encadrement, qui seront chargés de construire et de décrire l'opérationnalité de ce projet dans le projet pédagogique. Il est un engagement vis-à-vis des parents qui confient leurs enfants à l'organisateur et peuvent le confronter à leurs attentes et à leurs propres valeurs.

Le projet éducatif est commun à l'ensemble des accueils organisés par une même personne morale ou physique. Il est transmis au SDJES par tout nouvel organisateur, et fait l'objet d'une validation préalable à l'organisation du premier accueil. Si la structure accueille des mineurs de moins de 6 ans, l'avis favorable de la PMI est requis. Le projet éducatif doit être mis à jour et validé par l'organisateur à échéance régulière. Il est obligatoirement porté à la connaissance de l'équipe, des parents et du SDJES avant le début de l'accueil.

➤ **Socle de fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs, le projet éducatif :**

- est articulé avec le projet éducatif local lorsqu'il existe,
- s'inscrit dans un contexte social et géographique et prend en compte les ressources locales et les besoins spécifiques

du public accueilli, incluant les enfants en situation de handicap notamment,

- est mis à jour et validé par l'organisateur à échéance régulière,
- décrit la manière dont sont pris en compte les besoins physiologiques et psychologiques des mineurs dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités et notamment des activités physiques et sportives,
- comporte les objectifs de l'action éducative de l'équipe d'encadrement,
- pose les principes éducatifs et le cadre général de fonctionnement de l'accueil : objectifs généraux, conditions d'accès, public visé, organisation, articulation avec d'autres dispositifs et structures, démarche d'évaluation,
- s'appuie sur une analyse des besoins des familles et un recensement de l'existant,
- doit faire l'objet d'une démarche participative.

Il constitue la base de recrutement de l'équipe éducative (directeur, animateurs, personnels techniques, intervenants extérieurs) et le contrat de base avec les familles. ●



| CRITERES du PROJET EDUCATIF                                                                                                                                    | REALISATION |     |             | COMMENTAIRES<br>ou<br>ACTIONS A MENER |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----|-------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                                                                | OUI         | NON | en<br>COURS |                                       |
| <b>L'élaboration du projet éducatif</b>                                                                                                                        |             |     |             |                                       |
| Existe-t-il un projet éducatif de territoire ?                                                                                                                 |             |     |             |                                       |
| Le projet éducatif est-il élaboré en cohérence avec le PEdT (si existant) ?                                                                                    |             |     |             |                                       |
| Le projet éducatif est-il élaboré et validé par l'organisateur (conseil d'administration si association, conseil municipal ou communautaire si collectivité) ? |             |     |             |                                       |
| Le projet éducatif est-il réactualisé régulièrement (par ex : au bout de 2 ou 3 ans) ?                                                                         |             |     |             |                                       |
| L'équipe éducative est-elle associée à la construction du projet éducatif ?                                                                                    |             |     |             |                                       |
| Les parents sont-ils consultés lors de l'élaboration du projet éducatif ?                                                                                      |             |     |             |                                       |
| Le projet éducatif est-il élaboré au regard de son environnement : contexte social, ressources locales, etc. ?                                                 |             |     |             |                                       |
| <b>Le contenu du projet éducatif</b>                                                                                                                           |             |     |             |                                       |
| Le projet éducatif définit-il les finalités éducatives poursuivies par l'organisateur ?                                                                        |             |     |             |                                       |
| Le projet éducatif prend-il en compte les besoins physiologiques et psychologiques des mineurs accueillis ?                                                    |             |     |             |                                       |
| Le projet éducatif définit-il les modalités de participation des enfants et des jeunes ?                                                                       |             |     |             |                                       |
| Le projet éducatif définit-il les moyens structurels et financiers mobilisés pour la réalisation de ses objectifs ?                                            |             |     |             |                                       |
| <b>L'évaluation du projet éducatif</b>                                                                                                                         |             |     |             |                                       |
| Le projet éducatif précise-t-il ses modalités d'évaluation ?                                                                                                   |             |     |             |                                       |
| Le projet éducatif définit-il les modalités de participation des familles et des équipes pédagogiques à son évaluation ?                                       |             |     |             |                                       |
| <b>La communication du projet éducatif</b>                                                                                                                     |             |     |             |                                       |
| Le projet éducatif est-il communiqué aux familles ?                                                                                                            |             |     |             |                                       |
| Le projet éducatif est-il communiqué aux partenaires ?                                                                                                         |             |     |             |                                       |
| Le projet éducatif est-il affiché à l'entrée de l'accueil ?                                                                                                    |             |     |             |                                       |
| Au-delà de l'affichage, le projet éducatif fait-il l'objet d'échanges avec les familles ?                                                                      |             |     |             |                                       |
| <b>NOTES</b>                                                                                                                                                   |             |     |             |                                       |
|                                                                                                                                                                |             |     |             |                                       |

**P**armi les choix indispensables à clarifier et formaliser, se trouve la façon dont l'organisateur envisage, pour son accueil, le rapport au temps : journée type ou non, cadre horaire fixe ou adaptable, articulation entre temps collectifs et temps libres individuels... de ce choix dépendent les nombreuses formes d'organisation qui en découlent. D'autre part, l'Alsh est confronté aujourd'hui à des formes très variées de demandes des familles d'une part, des enfants et des jeunes d'autre part :

➤ parents qui travaillent l'un et l'autre, parents qui travaillent à temps partiel, familles monoparentales...

➤ besoin de repos, relative autonomie des plus grands... accueil adapté des enfants ou jeunes en situation de handicap.

De plus, il doit prendre en compte les spécificités du contexte local et les contraintes vécues par l'enfant ou le jeune :

➤ problèmes des distances, du ramassage, du co-voiturage éventuel,

➤ semaine de 4,5 jours, de 4 jours, début et fin d'année scolaire éventuellement décalés, horaires de fonctionnement des collèges,

➤ possibilité de pratique d'ateliers sportifs ou culturels.

Enfin, il doit prendre en compte les besoins individuels de l'enfant et du jeune en termes d'équilibre biologique et psychologique :

➤ articulation entre activités ou investissement dans un projet (apports divers, épanouissement, découverte, coopération...) et temps non contraint (jeu libre, repos, lecture, possibilité d'échanges informels...). ●

| CRITERES                                                                                                                                                   | REALISATION |     |             | COMMENTAIRES<br>ou<br>ACTIONS A MENER |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----|-------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                                                            | OUI         | NON | en<br>cours |                                       |
| Est-il proposé un accueil à la demi-journée, avec ou sans repas ?                                                                                          |             |     |             |                                       |
| Est-il prévu des temps d'accueil échelonnés le matin ?                                                                                                     |             |     |             |                                       |
| L'organisation globale de l'accueil repose-t-elle sur une journée type fixe ?                                                                              |             |     |             |                                       |
| L'organisation globale s'affranchit-elle de la journée type pour permettre plus de flexibilité ?                                                           |             |     |             |                                       |
| Le projet pédagogique prévoit-il l'articulation entre temps d'activités et temps non contraints ?                                                          |             |     |             |                                       |
| Est-il prévu des temps de repos et de jeu libre adaptés selon les tranches d'âge ?                                                                         |             |     |             |                                       |
| Est-il proposé plusieurs activités en parallèle pour l'ensemble des enfants ou des jeunes (de jouer seul ou avec les autres, laisser jouer, faire jouer) ? |             |     |             |                                       |
| Est-il possible, pour les enfants ou les jeunes, de ne pas participer aux activités proposées ?                                                            |             |     |             |                                       |
| Est-il recherché une articulation entre les activités extérieures pratiquées par certains enfants (ateliers, clubs...) et la vie du groupe ?               |             |     |             |                                       |
| NOTES                                                                                                                                                      |             |     |             |                                       |

**A**u même titre que le rapport au temps, le rapport à l'espace et la façon dont sont envisagées les modalités de circulation dans les espaces de l'accueil sont déterminants avant d'élaborer le projet pédagogique : degré de liberté de circulation des enfants dans les différents espaces de l'accueil, accès aux sanitaires de façon individuelle ou passage collectif, observation et prise en compte des usages dans l'utilisation des espaces... autant de points qui vont imposer un cadre plus ou moins contraignant et induire des règles de vie radicalement différentes.

Dans tous les cas, l'ensemble des locaux doit être conforme à la réglementation en matière de sécurité, d'incendie et d'hygiène. Les locaux doivent être adaptés aux caractéristiques des publics accueillis. Ils doivent être facilement accessibles et fonctionnels notamment pour les plus petits (normes et recommandations SDJES PMI) et les enfants en situation de handicap. Les locaux doivent être préalablement déclarés et

avoir fait l'objet d'une visite par le SDJES (et la PMI si accueil d'enfants de moins de 6 ans) : [https://acm-cvl.fr/hygiene\\_et\\_securite/preconisations-ddcs-pmi/](https://acm-cvl.fr/hygiene_et_securite/preconisations-ddcs-pmi/)

Les enfants sont très sensibles aux aspects esthétiques et à la couleur. Il est donc important d'en tenir compte et de favoriser l'appropriation des espaces par les enfants, par une décoration adaptée voire élaborée par les enfants eux-mêmes.

S'il s'agit de locaux scolaires ou polyvalents, une réorganisation de la disposition intérieure évitera de rappeler à l'enfant le cadre scolaire pour créer une atmosphère de vacances ou de loisirs. Des locaux spécifiques seront aménagés pour les pré-adolescents. Lorsque les équipements sont mutualisés, la co-élaboration d'une charte d'utilisation peut constituer une opportunité pour favoriser l'interconnaissance entre professionnels et le partage de préoccupations éducatives. ●

| CRITERES des ESPACES INTERIEURS                                                                            | REALISATION |     |             | COMMENTAIRES<br>ou<br>ACTIONS A MENER |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----|-------------|---------------------------------------|
|                                                                                                            | OUI         | NON | en<br>COURS |                                       |
| Les enfants peuvent-ils circuler librement dans les espaces d'activités ?                                  |             |     |             |                                       |
| Doivent-ils demander la permission pour se rendre aux toilettes ?                                          |             |     |             |                                       |
| Les locaux sont-ils décorés, accueillants ?                                                                |             |     |             |                                       |
| Plusieurs pièces permettent-elles de séparer les groupes par âge ou par activité ?                         |             |     |             |                                       |
| Des règles sont-elles établies pour réguler les usages ?                                                   |             |     |             |                                       |
| Des règles sont-elles établies pour faciliter l'appropriation des espaces en fonction des tranches d'âge ? |             |     |             |                                       |
| Des règles sont-elles établies pour assurer la sécurité en fonction des tranches d'âge ?                   |             |     |             |                                       |
| Les petits disposent-ils d'une salle de repos ?                                                            |             |     |             |                                       |
| Les petits disposent-ils de sanitaires adaptés et en nombre suffisant ?                                    |             |     |             |                                       |
| Les locaux sont-ils accessibles aux enfants ou jeunes en situation de handicap ?                           |             |     |             |                                       |
| NOTES                                                                                                      |             |     |             |                                       |

| CRITERES des ESPACES EXTERIEURS                                                                                          | REALISATION |     |             | COMMENTAIRES<br>ou<br>ACTIONS A MENER |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----|-------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                          | OUI         | NON | en<br>COURS |                                       |
| Les enfants peuvent-ils circuler librement dans les espaces extérieurs ?                                                 |             |     |             |                                       |
| Peuvent-ils se rendre librement aux toilettes lors des temps en extérieur ?                                              |             |     |             |                                       |
| L'espace de jeux est-il clôturé et sécurisé pour les espaces utilisés par les mineurs de moins de 6 ans ?                |             |     |             |                                       |
| Les espaces extérieurs comportent-ils des aménagements extérieurs (jeux psychomoteurs, végétations, abris, sanitaires) ? |             |     |             |                                       |
| Les espaces extérieurs comportent-ils des espaces plutôt dédiés au jeu libre (espaces sans fonction attribuée) ?         |             |     |             |                                       |
| La façon dont les enfants utilisent les espaces fait-elle l'objet de temps d'observation par l'équipe ?                  |             |     |             |                                       |
| Si oui, et si besoin, des règles sont-elles établies pour réguler certains usages ? (exple jeux de ballons...).          |             |     |             |                                       |
| L'accès aux structures sportives et culturelles de la commune ou du territoire est-il possible ? et gratuit.             |             |     |             |                                       |
| NOTES                                                                                                                    |             |     |             |                                       |

| CRITERES des MOBILIER ET MATERIEL                                                                                                                   | REALISATION |     |             | COMMENTAIRES<br>ou<br>ACTIONS A MENER |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----|-------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                                                     | OUI         | NON | en<br>COURS |                                       |
| Le mobilier est-il suffisant, en bon état et adapté à l'âge / taille des enfants / jeunes ?                                                         |             |     |             |                                       |
| Le matériel pédagogique est-il suffisamment diversifié, en quantité suffisante et adapté à l'âge des enfants ?                                      |             |     |             |                                       |
| Le matériel pédagogique (à destination des mineurs) est-il directement accessible par les enfants en autonomie, y compris pour les moins de 6 ans ? |             |     |             |                                       |
| NOTES                                                                                                                                               |             |     |             |                                       |

| CRITERES RESTAURATION                                                                                                                                                                                    | REALISATION |     |             | COMMENTAIRES<br>ou<br>ACTIONS A MENER |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----|-------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                          | OUI         | NON | en<br>COURS |                                       |
| Le temps de restauration est-il pensé comme un véritable temps éducatif ?                                                                                                                                |             |     |             |                                       |
| Des activités sont-elles prévues sur le temps de pause méridienne ?                                                                                                                                      |             |     |             |                                       |
| Si oui, les transitions sont-elles accompagnées ?                                                                                                                                                        |             |     |             |                                       |
| Les enfants ont-ils le droit de ne pas participer à ces activités ?                                                                                                                                      |             |     |             |                                       |
| Une éducation au goût est-elle prévue ?                                                                                                                                                                  |             |     |             |                                       |
| Des objectifs éducatifs sont-ils fixés en matière d'alimentation (découverte de nouvelles saveurs, cultures culinaires, sensibilisation aux circuits courts, connaissance des produits de saison, ...) ? |             |     |             |                                       |
| Les demandes de régimes particuliers sont-elles prises en compte ?                                                                                                                                       |             |     |             |                                       |
| La dimension diététique de l'alimentation est-elle prise en compte ?                                                                                                                                     |             |     |             |                                       |
| Des actions spécifiques sont-elles menées pour lutter contre le gaspillage alimentaire ?                                                                                                                 |             |     |             |                                       |
| La gestion des déchets fait-elle l'objet d'une réflexion particulière ?                                                                                                                                  |             |     |             |                                       |
| L'aménagement du temps de repas permet-il d'accompagner les enfants vers l'autonomie ?                                                                                                                   |             |     |             |                                       |
| La lutte contre les stéréotypes de genre est-elle intégrée à l'organisation de la pause méridienne (répartition des tâches, aide à la préparation des repas, rangement, nettoyage...) ?                  |             |     |             |                                       |
| Le directeur étant garant des normes d'hygiène alimentaire, est-ce qu'au moins un membre de l'équipe est formé HASCCPP ?                                                                                 |             |     |             |                                       |
| Le directeur est-il associé à l'élaboration des menus ?                                                                                                                                                  |             |     |             |                                       |
| Les mineurs concernés sont-ils associés à l'élaboration des menus ?                                                                                                                                      |             |     |             |                                       |
| Les menus sont-ils affichés ?                                                                                                                                                                            |             |     |             |                                       |
| Le mobilier du réfectoire est-il adapté au public concerné, notamment les moins de 6 ans (les pieds touchent-ils terre) ?                                                                                |             |     |             |                                       |
| L'isolation phonique du réfectoire est-elle suffisante ?                                                                                                                                                 |             |     |             |                                       |

## NOTES

Le projet pédagogique est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de la période d'accueil. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques. Le projet pédagogique s'inscrit dans le projet éducatif. Ce document prend en compte l'âge des mineurs accueillis et précise (article R 227-25 du CASF) :

- les objectifs pédagogiques opérationnels de l'accueil
- la nature des activités proposées et les conditions de mise en œuvre des activités physiques et sportives
- la répartition des temps d'activités et de repos
- l'organisation des lieux et l'utilisation des espaces (modalités de circulation)
- le fonctionnement du groupe (séparation par tranche d'âge ou non, décloisonnement...)
- les modalités de participation des mineurs
- les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé (le cas échéant)

- les modalités de fonctionnement de l'équipe, directeur, animateurs, et participants à l'accueil (rôle de chacun)
- la posture éducative attendue des encadrants
- le matériel pédagogique
- les modalités d'évaluation de l'accueil
- les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

Directeurs et animateurs donnent vie au projet éducatif pour lequel ils ont été recrutés et interviennent en complémentarité. Le directeur met en œuvre le projet éducatif et en précise les conditions de réalisation dans le projet pédagogique élaboré en concertation avec l'équipe d'animation (nécessité de temps de réunion au sein de l'équipe).

Le projet prévoit la participation des enfants et des jeunes en les associant à l'organisation globale et aux décisions qui les concernent (activités, règles de vie, fonctionnement collectif...). Le projet pédagogique à jour doit pouvoir être présenté et communiqué à tout moment, et être conforme à la réglementation des ACM ainsi qu'aux préconisations du SDJES 37 (<https://acm-cvl.fr/>). ●

| CRITERES du PROJET PEDAGOGIQUE                                                                                                           | REALISATION |     |             | COMMENTAIRES<br>ou<br>ACTIONS A MENER |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----|-------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                                          | OUI         | NON | en<br>COURS |                                       |
| L'élaboration du projet pédagogique                                                                                                      |             |     |             |                                       |
| Le projet pédagogique détaille-t-il précisément le fonctionnement de l'accueil ?                                                         |             |     |             |                                       |
| Le projet pédagogique est-il élaboré en véritable coopération au sein de l'équipe éducative (directeur et animateurs) ?                  |             |     |             |                                       |
| Le projet pédagogique est-il adapté à chaque public spécifique et à chaque période (avec des objectifs précis pour leur mise en œuvre) ? |             |     |             |                                       |
| Le projet pédagogique prend-il en compte les ressources locales (environnement, partenariats...) ?                                       |             |     |             |                                       |
| Le projet prend-il en compte la spécificité des locaux ? Détaille-t-il l'organisation et l'aménagement des espaces ?                     |             |     |             |                                       |

## Le contenu du projet pédagogique

|                                                                                                                               |  |  |  |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|
| Les objectifs du projet pédagogique sont-ils en cohérence avec le projet éducatif ?                                           |  |  |  |  |
| Les objectifs opérationnels sont-ils clairement définis, mesurables et atteignables ?                                         |  |  |  |  |
| Le projet pédagogique propose-t-il des activités variées et de qualité (activité en plein air, sportive, d'expression, ...) ? |  |  |  |  |
| Le projet pédagogique définit-il les principes et les règles de vie en collectivité ?                                         |  |  |  |  |
| Si oui, ces règles sont-elles définies en concertation avec les enfants ?                                                     |  |  |  |  |
| Le projet pédagogique précise-t-il le rôle et les fonctions de chaque membre de l'équipe d'encadrement ?                      |  |  |  |  |
| Le projet pédagogique aborde-t-il la question de la posture éducative des membres de l'équipe ?                               |  |  |  |  |
| Le projet pédagogique précise-t-il les modalités de concertation entre les membres de l'équipe éducative ?                    |  |  |  |  |
| Le projet pédagogique précise-t-il les modalités de concertation avec les parents ?                                           |  |  |  |  |

## La mise en œuvre du projet pédagogique

|                                                                                                                       |  |  |  |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|
| Le directeur assure-t-il l'animation du projet pédagogique auprès de toute son équipe ?                               |  |  |  |  |
| Des temps de travail en dehors de la présence des enfants sont-ils programmés (préparation et bilan des animations) ? |  |  |  |  |

## L'évaluation du projet pédagogique

|                                                                                                                                            |  |  |  |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|
| Des indicateurs d'évaluation des objectifs sont-ils identifiés ?                                                                           |  |  |  |  |
| Le projet pédagogique est-il évalué régulièrement, puis réorienté si nécessaire ?                                                          |  |  |  |  |
| Le projet pédagogique est-il réactualisé quand nécessaire (nouveau projet éducatif, ouverture à de nouveaux publics, nouveaux locaux...) ? |  |  |  |  |

## La communication du projet pédagogique

|                                                                                              |  |  |  |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|
| Le projet pédagogique est-il communiqué aux familles ?                                       |  |  |  |  |
| Le projet pédagogique est-il communiqué aux partenaires ?                                    |  |  |  |  |
| Le projet pédagogique est-il affiché à l'entrée de l'accueil ?                               |  |  |  |  |
| Au-delà de l'affichage, le projet pédagogique fait-il l'objet d'échanges avec les familles ? |  |  |  |  |

## NOTES



## SPÉCIFICITÉ DU PROJET PÉDAGOGIQUE D'UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire a été créé pour répondre aux besoins des parents qui travaillent. Il se différencie d'une garderie sur les points suivants :

- un projet pédagogique spécifique,
- un aménagement adapté,
- des activités différentes selon les horaires,

- un encadrement renforcé et qualifié,
- une action en cohérence avec le temps scolaire.

Il correspond à des moments d'animation qui nécessitent toute l'attention des équipes pédagogiques. Il fait l'objet d'une déclaration au même titre qu'un Alsh et doit répondre à la réglementation en vigueur. ●

| CRITERES de l'ACCUEIL PERISCOLAIRE                                                                                              | REALISATION |     |             | COMMENTAIRES<br>ou<br>ACTIONS A MENER |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----|-------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                                 | OUI         | NON | en<br>COURS |                                       |
| Existe-t'il un projet pédagogique spécifique à l'accueil périscolaire ?                                                         |             |     |             |                                       |
| Le projet pédagogique prend-il en compte les autres temps de la journée de l'enfant ?                                           |             |     |             |                                       |
| L'équipe a-t-elle connaissance du projet d'école ?                                                                              |             |     |             |                                       |
| Une complémentarité est-elle recherchée avec le temps scolaire ?                                                                |             |     |             |                                       |
| Les transitions (famille – accueil périscolaire – école) font-elles l'objet d'un focus particulier dans le projet pédagogique ? |             |     |             |                                       |
| L'enfant est-il libre de ne pas faire d'activités encadrées ?                                                                   |             |     |             |                                       |
| Peut-il choisir entre des activités calmes, culturelles, sportives, jeux libres ?                                               |             |     |             |                                       |
| NOTES                                                                                                                           |             |     |             |                                       |



# L'encadrement et la posture éducative

La réussite d'un accueil collectif de mineurs repose sur la cohésion d'une équipe autour d'un projet pédagogique respectueux des rythmes de vie de l'enfant. L'ensemble du personnel d'animation et du personnel technique forme, autour de la direction, l'équipe éducative. Celle-ci est impliquée à toutes les étapes de l'organisation et du fonctionnement

d'un accueil collectif de mineurs. Au-delà des qualifications réglementaires, il convient de rechercher des compétences particulières d'encadrement, de gestion et d'organisation, qui sont un gage de qualité des activités proposées et des méthodes pédagogiques employées. ●

| CRITERES de l'ENCADREMENT EDUCATIF                                                                                                                                   | REALISATION |     |             | COMMENTAIRES<br>ou<br>ACTIONS A MENER |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----|-------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                                                                      | OUI         | NON | en<br>COURS |                                       |
| <b>Les qualifications et compétences de l'équipe</b>                                                                                                                 |             |     |             |                                       |
| Le directeur est-il titulaire d'une qualification professionnelle de l'animation (BPJEPS, DUT, etc.) ?                                                               |             |     |             |                                       |
| A défaut, le directeur est-il titulaire d'un BAFA, ou est-il en cours de formation BAFA ?                                                                            |             |     |             |                                       |
| Les animateurs sont-ils tous titulaires du BAFA ou en cours de formation ?                                                                                           |             |     |             |                                       |
| Pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans, est-ce qu'au moins un des animateurs est titulaire du BAFA approfondissement petite enfance ou du CAP petite enfance ? |             |     |             |                                       |
| Pour l'accueil des pré-ados ou adolescents, l'équipe d'encadrement possède-t-elle des animateurs expérimentés pour ce public ?                                       |             |     |             |                                       |
| Est-ce qu'un des membres de l'équipe éducative est titulaire d'un diplôme professionnel de l'animation ?                                                             |             |     |             |                                       |
| <b>La posture éducative</b>                                                                                                                                          |             |     |             |                                       |
| La question de la posture des animateur.ice.s fait-elle l'objet d'un traitement particulier dans le projet pédagogique ?                                             |             |     |             |                                       |
| Si oui, cela résulte-t-il d'une réflexion commune au sein de l'équipe ?                                                                                              |             |     |             |                                       |
| Les membres de l'équipe d'encadrement sont-ils formés aux violences sexuelles et sexistes ? aux violences éducatives ordinaires ?                                    |             |     |             |                                       |
| Les membres de l'équipe d'encadrement sont-ils formés aux CPS (compétences psycho sociales) ?                                                                        |             |     |             |                                       |
| Les membres de l'équipe d'encadrement savent-ils repérer et signaler une situation préoccupante (IP...) ?                                                            |             |     |             |                                       |
| <b>L'organisation de l'équipe</b>                                                                                                                                    |             |     |             |                                       |
| Les procédures de recrutement et les fiches de poste sont-elles réalisées par le binôme organisateur/direction ?                                                     |             |     |             |                                       |
| Une stabilité de l'équipe d'animation est-elle recherchée ?                                                                                                          |             |     |             |                                       |
| Des temps de travail en dehors de la présence des enfants sont-ils programmés (préparation et bilan des animations) ?                                                |             |     |             |                                       |
| <b>La formation de l'équipe</b>                                                                                                                                      |             |     |             |                                       |
| De la documentation pédagogique diversifiée est-elle mise à disposition de l'équipe d'animation ?                                                                    |             |     |             |                                       |
| Le départ des animateurs permanents en formation continue est-il favorisé ?                                                                                          |             |     |             |                                       |
| Des formations thématiques ponctuelles sont-elles proposées ?                                                                                                        |             |     |             |                                       |
| Est-il mis en place des journées pédagogiques ?                                                                                                                      |             |     |             |                                       |
| <b>L'évaluation de l'équipe</b>                                                                                                                                      |             |     |             |                                       |
| Des procédures et des temps d'évaluation de l'équipe d'animation sont-elles mises en œuvre (entretiens individuels, réunion...) ?                                    |             |     |             |                                       |
| Des procédures et des temps d'évaluation de l'équipe de direction sont-elles mises en œuvre (entretiens individuels, réunion de synthèse, ...) ?                     |             |     |             |                                       |
| <b>NOTES</b>                                                                                                                                                         |             |     |             |                                       |



# Relations et communication avec les familles et les partenaires

L'accueil collectif de mineurs est une structure éducative qui doit chercher à s'ouvrir sur son environnement, tant pour établir des liens de partenariat que pour voir son activité connue et reconnue.

Des partenaires pourront utilement être sollicités : institutions dans leur mission de conseil et de contrôle, collectivités

locales, écoles, accueils collectifs de mineurs voisins, lieux d'animation jeunesse, associations locales, métiers ou savoir-faire locaux...

Les parents sont également un acteur incontournable pour l'accueil collectif de mineurs. Chacun doit veiller à établir et entretenir des liens réguliers avec les familles. ●

| CRITERES de COMMUNICATION ET RELATIONS                                                                                                                                                                                          | REALISATION |     |             | COMMENTAIRES<br>ou<br>ACTIONS A MENER |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----|-------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                 | OUI         | NON | en<br>COURS |                                       |
| <b>Avec les familles</b>                                                                                                                                                                                                        |             |     |             |                                       |
| Un aménagement spécifique et animé, est-il prévu pour les temps d'arrivée et de départ des enfants ?                                                                                                                            |             |     |             |                                       |
| L'accueil des parents est-il réfléchi en équipe ? (temps d'accueil permettant d'échanger avec les familles)                                                                                                                     |             |     |             |                                       |
| Des espaces et des temps de rencontre sont-ils organisés avec les familles, aussi bien sur les temps formels qu'informels ?                                                                                                     |             |     |             |                                       |
| Un panneau d'information extérieur permet-il aux familles, de connaître le numéro de téléphone de l'Alsh et les possibilités de rencontre avec les responsables (lieu, horaires) ?                                              |             |     |             |                                       |
| Les éléments suivants sont-ils communiqués et diffusés : le règlement intérieur, les grands axes des projets éducatifs et pédagogiques, les barèmes de participation des familles, le financement apporté par les partenaires ? |             |     |             |                                       |
| L'équipe va-t-elle au-delà du simple affichage et est-ce qu'elle accompagne les parents pour qu'ils s'approprient ces différents documents.                                                                                     |             |     |             |                                       |
| Lors du premier accueil, est-ce qu'une visite des locaux pour les parents et les enfants est proposée ?                                                                                                                         |             |     |             |                                       |
| L'expression des parents est-elle prise en compte par différents moyens : rencontres individuelles, réunions d'information et de bilan, questionnaires, portes ouvertes, etc. ?                                                 |             |     |             |                                       |
| Les familles sont-elles informées régulièrement des activités et du fonctionnement de l'ACM ?                                                                                                                                   |             |     |             |                                       |
| <b>Avec les partenaires</b>                                                                                                                                                                                                     |             |     |             |                                       |
| Est-il identifié les partenaires du territoire (associations, collectivités locales, Caf, Etat, intervenants, artisans, financeurs, etc) ?                                                                                      |             |     |             |                                       |
| Est-il développé des échanges/partenariats avec ces partenaires locaux ?                                                                                                                                                        |             |     |             |                                       |
| Des actions conjointes sont-elles organisées ?                                                                                                                                                                                  |             |     |             |                                       |
| Les partenaires sont-ils associés à la réflexion sur les besoins des enfants et des familles ?                                                                                                                                  |             |     |             |                                       |
| Les partenaires sont-ils associés à l'évaluation / bilan des actions ?                                                                                                                                                          |             |     |             |                                       |
| L'accueil collectif de mineurs assure-t-il la promotion de son activité par différents moyens : plaquettes, affiches, presse, internet, ... ?                                                                                   |             |     |             |                                       |
| <b>NOTES</b>                                                                                                                                                                                                                    |             |     |             |                                       |
|                                                                                                                                                                                                                                 |             |     |             |                                       |



# La prise en compte des différents publics

Tous les enfants et les jeunes ne se ressemblent pas, ils ont chacun des besoins particuliers. Dès lors, les projets des ACM doivent être adaptés à la diversité des enfants et des familles, en prenant en compte leurs besoins spécifiques, leur contexte social, culturel et familial. De même, l'accueil des enfants lors d'étapes « passerelles » en accueil collectif

de mineurs doit être réfléchi. Cela concerne les enfants qui se situent à la frontière entre deux tranches d'âge ou deux types de structures (par exemple entre crèche et ACM, entre maternelle et élémentaire, ou entre élémentaire et collège...). Ces enfants vivent à ce moment-là une période de transition qui nécessite une attention particulière. ●

| CRITERES                                                                                                                                                                                 | REALISATION |     |             | COMMENTAIRES<br>ou<br>ACTIONS A MENER |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----|-------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                          | OUI         | NON | en<br>COURS |                                       |
| <b>Le cadre général</b>                                                                                                                                                                  |             |     |             |                                       |
| Les rythmes et les besoins des enfants ou des jeunes sont-ils respectés selon sa tranche d'âge ?                                                                                         |             |     |             |                                       |
| Les échanges entre les différentes tranches d'âge sont-ils favorisés ?                                                                                                                   |             |     |             |                                       |
| L'enfant nouvellement inscrit à l'accueil collectif de mineurs fait-il l'objet d'une attention particulière (exemple : un enfant scolarisé de moins de 3 ans, un nouvel arrivant, ...) ? |             |     |             |                                       |
| L'équipe éducative est-elle formée en fonction des spécificités du public accueilli (tranche d'âge, difficulté sociale, handicap, ...).                                                  |             |     |             |                                       |
| Le projet pédagogique est-il adapté aux spécificités du public accueilli, (tranche d'âge, handicap, etc.) ?                                                                              |             |     |             |                                       |
| <b>L'accueil des tout-petits</b>                                                                                                                                                         |             |     |             |                                       |
| L'organisation de l'ACM permet-elle de mettre en place des repères stables avec des adultes de référence pour les tout-petits ?                                                          |             |     |             |                                       |
| Les activités proposées sollicitent-elles l'enfant de manière variée : jeu, exploration, découverte, motricité, création, concentration, ... ?                                           |             |     |             |                                       |
| Le matériel est-il adapté à la taille des enfants ?                                                                                                                                      |             |     |             |                                       |
| Des liens existent-ils entre les structures petite enfance et l'ACM ?                                                                                                                    |             |     |             |                                       |
| <b>L'accueil d'enfants en situation de handicap</b>                                                                                                                                      |             |     |             |                                       |
| Les espaces et les activités proposés sont-ils adaptés ?                                                                                                                                 |             |     |             |                                       |
| Des liens avec les familles et les partenaires spécialisés sont-ils travaillés ?                                                                                                         |             |     |             |                                       |
| <b>L'accueil des tranches passerelles</b>                                                                                                                                                |             |     |             |                                       |
| Une adaptation progressive aux nouveaux rythmes et espaces est-elle mise en place ?                                                                                                      |             |     |             |                                       |
| Quel lien est mis en place avec les familles ? (explication du fonctionnement, écoute des inquiétudes, ...)                                                                              |             |     |             |                                       |
| Est-ce qu'une coordination est mise en place avec les partenaires pour anticiper les besoins et assurer une continuité éducative ?                                                       |             |     |             |                                       |
| <b>La prise en compte des VSS et des questions de genre</b>                                                                                                                              |             |     |             |                                       |
| L'équipe éducative est-elle formée sur les VSS et la posture d'écoute ?                                                                                                                  |             |     |             |                                       |
| Le projet favorise-t-il l'égalité entre les filles et les garçons ?                                                                                                                      |             |     |             |                                       |
| L'équipe éducative est-elle formée à l'inclusion des identités LGBTQIA+ ?                                                                                                                |             |     |             |                                       |
| Des temps d'échanges de la pratique sont-ils mis en place pour réfléchir aux situations vécues et ajuster si besoin les postures ?                                                       |             |     |             |                                       |
| L'accueil est-il muni d'outils pédagogique pour aborder ces questions ? (jeux coopératifs, livres jeunesse, supports de discussion...)                                                   |             |     |             |                                       |
| <b>NOTES</b>                                                                                                                                                                             |             |     |             |                                       |
|                                                                                                                                                                                          |             |     |             |                                       |



# La distribution des décisions, la participation des mineurs

La convention internationale relative aux droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1989 stipule qu'il doit être garanti à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

Les ACM sont des espaces où il est indispensable d'associer les enfants aux décisions qui les concernent, selon leur âge et leur degré de maturité. ●

| CRITERES de la PARTICIPATION DES MINEURS                                                                             | REALISATION |     |             | COMMENTAIRES<br>ou<br>ACTIONS A MENER |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----|-------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                      | OUI         | NON | en<br>COURS |                                       |
| Les enfants sont-ils associés à la définition, à l'organisation et aux choix concernant tous les aspects de l'Alsh ? |             |     |             |                                       |
| Est-il proposé aux enfants de s'exprimer sur la façon dont ils vivent l'accueil ?                                    |             |     |             |                                       |
| Les enfants peuvent-ils faire des propositions ?                                                                     |             |     |             |                                       |
| Sont-ils associés à la mise en œuvre des propositions retenues ?                                                     |             |     |             |                                       |
| Y-a-t-il différentes formes d'expression prévues pour prendre en compte l'expression de chaque enfant ?              |             |     |             |                                       |
| Les enfants sont-ils associés à la définition des règles de vie pour chaque nouvelle période d'accueil ?             |             |     |             |                                       |
| NOTES                                                                                                                |             |     |             |                                       |



Au-delà des aspects réglementaires, pédagogiques, d'encadrement et d'animation traités précédemment, une bonne gestion administrative et financière participe du bon fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs.

Aujourd'hui, dans un contexte où les enjeux environnementaux sont primordiaux, il semble nécessaire d'interroger la façon dont les ACM également intègrent une dimension durable dans leur gestion administrative et financière. ●

| CRITERES                                                                                                                          | REALISATION |     |             | COMMENTAIRES<br>ou<br>ACTIONS A MENER |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----|-------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                                   | OUI         | NON | en<br>COURS |                                       |
| <b>Gestion administrative et financière</b>                                                                                       |             |     |             |                                       |
| Existe-t'il une articulation entre la ou les personnes chargée(s) de la fonction budgétaire et la direction de l'Alsh ?           |             |     |             |                                       |
| Un logiciel de gestion est-il utilisé ?                                                                                           |             |     |             |                                       |
| Un budget prévisionnel est-il établi ?                                                                                            |             |     |             |                                       |
| Une comptabilité analytique est-elle mise en place ?                                                                              |             |     |             |                                       |
| Un outil de suivi budgétaire est-il utilisé durant l'exercice comptable (différentiel prévu / réalisé) ?                          |             |     |             |                                       |
| Le prix de revient est-il un outil d'analyse de votre structure (Charges / nombres d'heures d'activité) ?                         |             |     |             |                                       |
| Les mises à disposition sont-elles valorisées dans votre budget (charges indirectes ou supplétives) ?                             |             |     |             |                                       |
| Les modalités de participation financières des familles sont-elles définies ?                                                     |             |     |             |                                       |
| Une tarification au quotient familial est-elle appliquée en faveur des familles ?                                                 |             |     |             |                                       |
| <b>Dimension durable de la gestion</b>                                                                                            |             |     |             |                                       |
| Les ressources mises à disposition de l'ACM sont-elles cohérentes avec les valeurs éducatives souhaitées ?                        |             |     |             |                                       |
| Les choix de la structure en matière de gestion durable sont-ils cohérents avec les objectifs et le fonctionnement de l'accueil ? |             |     |             |                                       |
| Le matériel utilisé est-il durable ? (recyclage, réemploi, choix de fournitures durables...)                                      |             |     |             |                                       |
| Existe-t'il des cas de mutualisation de matériel / d'équipements avec d'autres structures ou partenaires ?                        |             |     |             |                                       |
| <b>NOTES</b>                                                                                                                      |             |     |             |                                       |
|                                                                                                                                   |             |     |             |                                       |



# Procédure de demande d'accompagnement



## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tout organisme gestionnaire et/ou commanditaire d'un Alsh (quel que soit l'âge des mineurs accueillis ou les périodes d'ouverture) peut bénéficier d'un accompagnement à condition d'être habilité par l'Etat et à condition de formaliser la demande et de s'engager à mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement de l'intervention (volonté des élus et des dirigeants, temps dégagé pour l'équipe concernée...).



## COMMENT BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

> Vous rédigez un courrier ou un mail explicitant votre demande et vos motivations (voir modèle p.23). N'oubliez pas de mentionner les coordonnées d'une personne référente de votre organisme. Si vous savez déjà avec quel mouvement conventionné vous souhaiteriez travailler (Ligue de l'enseignement ou CEMEA), précisez-le.

> Vous complétez le document d'auto-diagnostic

> Vous adressez cette demande à l'un des deux organismes suivants : SDJES 37 ou Caf Touraine.

|                                                                                                                                                       |    |                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                       |    | CONTACTS                                                                                                                                                                                   |
| <b>Karine LORMOIS,</b><br>conseillère thématique<br>à la Caf Touraine<br><a href="mailto:karine.lormois@caf37.caf.fr">karine.lormois@caf37.caf.fr</a> | OU | <b>Rachel PACEY, référente</b><br>départementale complémentarités<br>éducatives au SDJES<br><a href="mailto:sdjes37-acm-bafa@ac-orleans-tours.fr">sdjes37-acm-bafa@ac-orleans-tours.fr</a> |



## MODALITÉS

> Le guide d'autodiagnostic sera complété par le demandeur avec ses équipes.

> Un rendez-vous vous sera proposé pour démarrer l'accompagnement. Il permettra d'envisager avec vous les modalités de l'accompagnement : les contenus, les méthodes, le rythme, les dates des séances de travail (avec définition d'un calendrier) et les échéances.

> La durée de l'accompagnement est définie d'un commun accord en fonction des besoins et attentes et ne pourra pas dépasser 1 an.

> Une réunion de bilan de l'accompagnement regroupera les mêmes personnes que celles ayant participé à la réunion de démarrage : demandeur, SDJES 37, Caf Touraine, et le mouvement ayant assuré l'accompagnement. Des pistes d'amélioration ou des préconisations seront formulées lors de ce dernier temps de travail.

> Au terme de l'accompagnement, une évaluation sera réalisée par le SDJES 37 et la CAF afin de prendre en compte vos retours sur le dispositif et pouvoir le faire évoluer.

## Demande d'accompagnement « DAQE 37 » pour l'amélioration de la qualité éducative d'un accueil collectif de mineurs

Après avoir pris connaissance des principes de qualité et des objectifs définis dans le document « Dispositif d'Accompagnement à la Qualité Educative », je soussigné(e),

M.....

☐ Maire ☐ Président(e) ☐ Responsable

☐ de la commune ☐ de la communauté de communes ☐ de l'association

de .....,

sollicite un accompagnement en lien avec l'amélioration de la qualité d'un accueil collectif de mineurs, sur les aspects spécifiques suivants :

.....

.....

.....

.....

.....

Je m'engage à créer les conditions nécessaires pour permettre le bon déroulement de cet accompagnement et mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs définis ensemble.

Fait à .....

le ..... 20.....

(cachet) (signature)

|                                  |                                                                                                                                      |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Principaux constats de départ    | Joindre le document « autodiagnostic » indiquant les critères non atteints ou en cours ou tout support concernant un nouveau projet. |
| Pistes d'amélioration envisagées | Indiquer les pistes déjà identifiées au moment de la demande.                                                                        |
| Moyens                           | Une personne référente pour l'accompagnement.<br>Une mobilisation des partenaires.<br>...                                            |



## Sites ressources



Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Indre-et-Loire :  
[www.acm-cvl.fr](http://www.acm-cvl.fr) / [www.co-education37.fr](http://www.co-education37.fr)



Caisse d'Allocations familiales d'Indre-et-Loire (Caf Touraine) :  
[www.caf37-partenaires.fr](http://www.caf37-partenaires.fr)



Centres d'Entraînement aux méthodes d'éducation active (Cemea Centre) –  
mouvement national d'éducation nouvelle :  
[www.cemeacentre.org](http://www.cemeacentre.org)



Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres laïques d'Indre-et-Loire (Fol 37)  
[www.laligue.org](http://www.laligue.org) / [www.laliguedelenseignement-37.fr](http://www.laliguedelenseignement-37.fr)

